

# LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

## LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)  
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 9 août 2018 – France POULAIN

### Pressagny l'Orgueilleux > Château de la Madeleine

Le parc du château, avec ses essences rares, est site classé depuis le 8 juillet 1937.

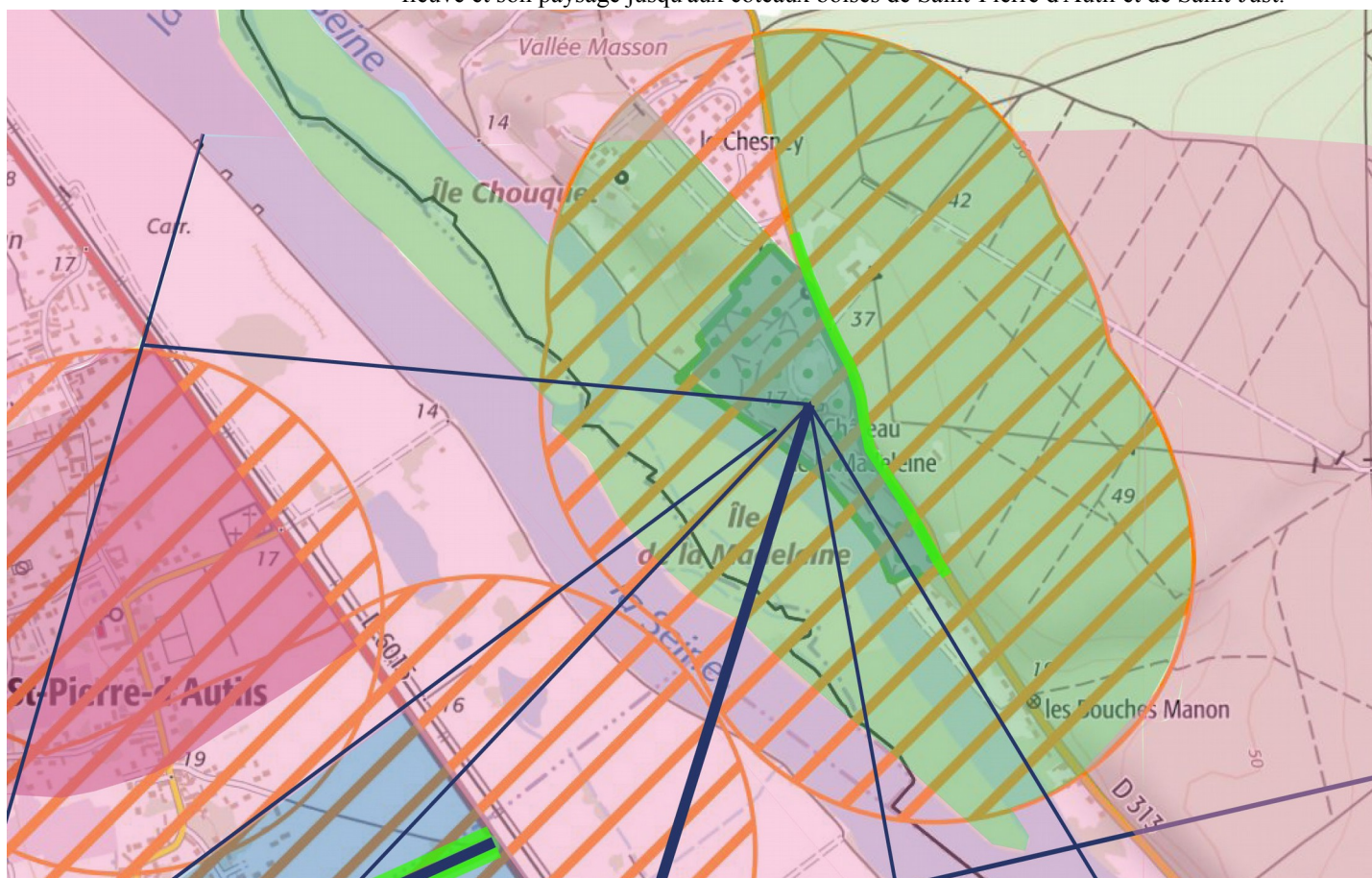
La vue porte au Sud-Ouest jusqu'au domaine de Saint-Just avec son château inscrit, son parc et son avenue arborée classés.



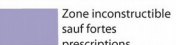
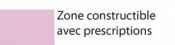
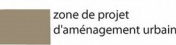



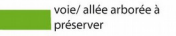
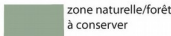
Voir la fiche consacrée au château de Saint-Just pour la covisibilité réciproque entre les deux monuments.

Le château de la Madeleine a été inscrit en tant que monument historique le 6 juin 2002. La protection inclut le pavillon du gardien et l'enceinte en bordure de la route D313.

Un prieuré occupait le site dès le XI<sup>e</sup> siècle, vraisemblablement fondé par Saint-Adjutor. Lors de sa démolition à la Révolution, seule une maison en pierre de Vernon du début XVIII<sup>e</sup> est épargnée. En 1824, le domaine est acquis par Casimir Delavigne, auteur de théâtre renommé, qui y aménage un parc et une terrasse. A partir de 1865, d'importantes transformations sont entreprises par la baronne Thénard, propriétaire du domaine et veuve du chimiste Louis Jacques Thénard, baron d'Empire sous Napoléon III. Les ajouts (pignons, lucarnes) sont inspirés par l'éclectisme architectural du XIX<sup>e</sup> siècle avec la combinaison de plusieurs styles (néoclassicisme, Renaissance, etc.). Durant les années 1930, l'architecte Gianotti, qui œuvre sur la ligne Maginot, réalise une aile bâtie en retour et dotée d'une structure en béton armé non apparente. Abandonné et vandalisé dans les années 1960-70, le château nécessite des restaurations importantes. L'édifice accueille actuellement des chambres d'hôtes et des séminaires.

Situé sur la rive nord de la Seine, le domaine possède un magnifique parc arboré qui forme un écran autour du château. Un superbe cône de vue vers le Sud-Ouest, permet d'apprécier le fleuve et son paysage jusqu'aux coteaux boisés de Saint-Pierre d'Autil et de Saint-Just.



- |   |   |  |   |  |  |
|---|---|--|---|--|--|
|  périmètre de protection |  site naturel inscrit    |  Zone inconstructible sauf fortes prescriptions |  Zone constructible avec prescriptions |  zone de projet d'aménagement urbain |  zone de champs à préserver |
|  site naturel classé     |  perspective/ axe de vue |  voie / allée urbanisée à préserver             |  voie/ allée arborée à préserver      |  zone naturelle/forêt à conserver   |  |

Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



La façade Est du château



La façade sud vers la Seine



Le détail des lucarnes à fronton sculpté



La vue vers le Sud-Ouest et la Seine



La façade nord



Le parc arboré

Pour la zone

en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m<sup>2</sup>. Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en pierre, en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Pour le reste du périmètre de 500m

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m<sup>2</sup>, avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). \*Voir les autres fiches.



Les berges de la Seine



Le château vu de Saint Pierre d'Autils



L'église de Pressagny l'Orgueilleux



La bâti rural alentours



Un domaine avoisinant